Image not found or type unknown

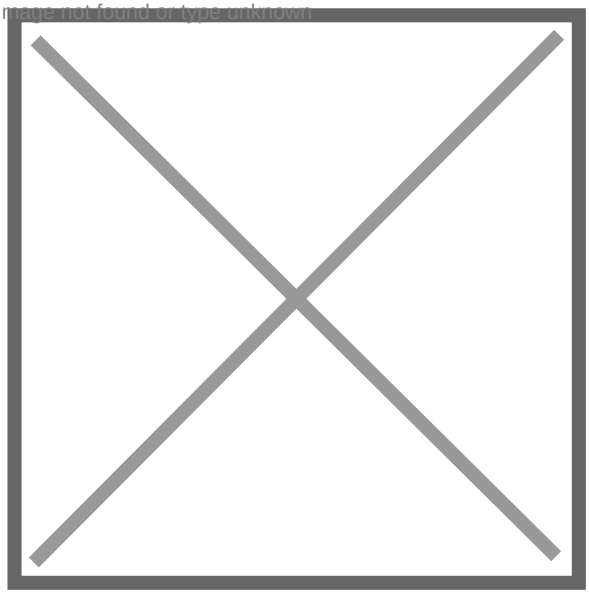

Vente maison avec particulier ou agence

Par **MHAMEURY**, le **24/03/2011** à **16:31**

Bonjour,

Voudrai connaitre mon droit pour vente d'une maison personnelle
Mise en vente via Internet (Au bon coin) 130.000 € et avec agence Frais inclus 139.000 €.
Mandat enregistré le 23/07/2010, mandat sans exclusivité pour une durée d'un an mais pouvant être dénoncé par lettre AR... passé un délai de 3 mois avec préavis de 15 jours
Ce jour ai un acheteur potentiel via Internet mais qui a aussi visité la maison par l'agence ci dessus indiquée.
Si je dénonce mon mandat maintenant, puis je vendre à cet acheteur dans 3 semaines sans avoir des pénalités à payer à l'agence.
Merci de votre aide
Salutations

Par **edith1034**, le **24/03/2011** à **17:20**

l'acquéreur serait responsable

mais pour avoir droit à commission l'agence doit avoir fait son travail

pour tout savoir sur la vente immobilière :

http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm

vous aurez la jurisprudence de la cour de cassation en milieu de page pour ce type de

question

Par **vanceslas**, le **25/03/2011** à **16:05**

non ce n'est pas l'acquéreur qui serait responsable mais vous le propriètaire et c'est d'abord à vous qu'elle réclamerait une indemnité cependant elle peut également vous attaquez tous les deux quand à son travail si l'éventuel acquéreur n'a pas fait d'offre à l'agence on ne peut pas repprocher à celle-ci de ne pas avoir fait son travail

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés